

---

# **Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées**

## **Rapport sur l'EMTPH 2007-2008**

Une version électronique de ce rapport est présentée sur le site Web de Services à la famille et Logement Manitoba à l'adresse : [www.gov.mb.ca/fs/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/index.fr.html).

<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>Historique .....</b>	<b>2</b>
<b>Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées conclue entre le Canada et le Manitoba .....</b>	<b>3</b>
<b>Principes de l'EMTPH .....</b>	<b>5</b>
<b>Exigences en matière d'obligation redditionnelle .</b>	<b>6</b>
<b>Composantes des programmes visés par l'entente Canada-Manitoba.....</b>	<b>9</b>
<b>Programmes de Services à la famille et Logement</b>	<b>11</b>
<b>Programmes de santé mentale .....</b>	<b>26</b>
<b>Programmes de lutte contre la toxicomanie .....</b>	<b>38</b>
<b>Programme d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse</b>	<b>45</b>
<b>Indicateurs sociaux .....</b>	<b>48</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>51</b>

## INTRODUCTION

Ce rapport sur l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) conclue entre le Canada et le Manitoba propose une description des activités dont les coûts étaient partagés dans le cadre de cette entente au cours de l'exercice 2007-2008. Sont également inclus les indicateurs sociaux de la participation au marché du travail tirés de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de 2006 menée par Statistique Canada pour le Manitoba.

L'EMTPH prévoit le transfert de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires pour divers programmes et services améliorant la participation économique des adultes handicapés en âge de travailler au marché du travail. Les programmes et les services admissibles au financement dans le cadre de l'EMTPH doivent tenir compte des défis spécifiques au marché du travail auxquels les personnes handicapées font face, ainsi que des besoins distincts de chaque personne handicapée pour déterminer l'ensemble des interventions nécessaires à la recherche, à l'obtention et à la conservation d'un emploi.

## HISTORIQUE

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont offert aux personnes handicapées de nombreux programmes d'aide au fil du temps. En 1962, l'entente sur la Réadaptation professionnelle des personnes handicapées prévoyait des mécanismes de financement des gouvernements fédéral et provinciaux visant à offrir des programmes complets de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées.

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) a remplacé l'entente sur la Réadaptation professionnelle des personnes handicapées. L'entente sur l'AEPH conclue entre le Manitoba et le Canada était une entente quinquennale de partage des frais pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 2003 qui a été prolongée jusqu'au 31 mars 2004 pour permettre aux gouvernements de négocier l'entente qui lui succéderait. L'AEPH mettait fortement l'accent sur l'emploi dans des programmes qui étaient financés pour aider les personnes handicapées. Le 1<sup>er</sup> avril 2004, l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) a remplacé l'entente sur l'AEPH.

# ENTENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL VISANT LES PERSONNES HANDICAPÉES CONCLUE ENTRE LE CANADA ET LE MANITOBA

L'EMTPH conclue entre le Manitoba et le Canada est une entente de partage des coûts de deux ans entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2006. L'entente prévoit une série de prolongations d'un an jusqu'au 31 mars 2009. L'EMTPH donne les grandes lignes de l'accord de financement conclu entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour offrir des programmes et des services qui amélioreront la participation économique au marché du travail des adultes handicapés en âge de travailler, en les aidant à surmonter les obstacles à l'emploi.

Le nouveau Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées offre une plus grande flexibilité à l'égard des activités de financement et plus d'exigences en matière d'obligation redditionnelle qui mettent l'accent sur les résultats et la présentation de rapports destinés au public.

## ***Domaines prioritaires à traiter***

En vertu des EMTPH, les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent déterminer eux-mêmes les programmes et services devant être financés dans leur territoire. Ceux-ci devront cependant respecter les domaines prioritaires suivants :

- Éducation et formation – l'amélioration de la scolarité de base et de la scolarité postsecondaire ainsi que des compétences liées au travail des personnes handicapées;
- Participation à l'emploi – l'amélioration de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et de leur autonomie grâce à des activités liées à l'emploi;

- Occasions d'emploi — l'accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des emplois pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et le reste de la population active;
- Connexion entre les employeurs et les personnes handicapées — une plus grande sensibilisation au sujet des habiletés et de la disponibilité des personnes handicapées et le renforcement des connaissances de celles-ci sur les occasions qu'offre le marché du travail;
- Accroissement des connaissances — l'élargissement des connaissances qui permettent l'amélioration continue des mesures visant le marché du travail et des programmes destinés aux personnes handicapées.

### ***Contribution fédérale***

À l'origine, le gouvernement du Canada avait accepté de contribuer une somme égale à la moitié des dépenses engagées par le Manitoba pour offrir des programmes et des services conformément à l'EMTPH, jusqu'à un maximum annuel de 7 914 000 \$ pour la durée originale de l'Entente, soit deux ans.

Le budget fédéral de mars 2004 prévoyait un financement supplémentaire de 30 millions de dollars à l'échelle nationale, pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. À partir de 2004-2005, ce financement supplémentaire a été accordé en fonction du nombre d'habitants, après les déductions de fonds requises pour un budget de financement de base de 1 250 000 million de dollars pour les provinces et les territoires les plus petits (Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut).

Ce nouveau financement fournissait une somme supplémentaire de 1 051 000 \$ pour le Manitoba, faisant passer la contribution fédérale de 7 914 000 \$ à 8 965 000 \$ par an.

# PRINCIPES DES EMTPH

Les EMTPH sont fondées sur les principes suivants :

- Les personnes handicapées doivent être pleinement intégrées dans la vie économique et sociale de notre pays, et pour cela elles doivent surtout participer avec succès au marché du travail. En obtenant et en conservant un emploi intéressant, les personnes handicapées deviendront plus autonomes et pourront réussir à s'intégrer.
- Un ensemble d'approches diverses est nécessaire pour soutenir les personnes handicapées et les employeurs afin d'améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées doivent avoir accès aux programmes d'emploi réguliers et ciblés afin de pouvoir participer avec succès au marché du travail.
- Les soutiens liés à l'emploi et les soutiens en milieu de travail sont essentiels à la réussite des personnes handicapées sur le marché du travail.
- Les soutiens et les services doivent être individualisés, holistiques, liés à d'autres systèmes de soutien, faciles d'accès, transférables au moment des diverses transitions de la vie, opportuns et inclusifs.
- La collaboration et le partenariat entre les gouvernements, les personnes handicapées, les organismes communautaires, les entreprises, les syndicats, les Autochtones, les Métis et les Inuits, et d'autres intervenants sont essentiels au succès d'une stratégie du marché du travail globale.
- Le présent cadre est fondé sur l'obligation redditionnelle et l'établissement de rapports à l'intention du public pour faire état des résultats et pour orienter l'élaboration des programmes et des politiques.

# OBLIGATION REDDITIONNELLE

## EXIGENCES EN MATIÈRE D'OBLIGATION REDDITIONNELLE

Les gouvernements reconnaissent le rôle important que joue l'obligation redditionnelle dans une démarche à long terme efficace qui nous permette d'atteindre leur objectif commun en ce qui a trait à l'amélioration de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. L'EMTPH mettant l'accent sur l'obligation de rendre compte aux intervenants et à la population, une de ses principales composantes est le cadre redditionnel, qui comprend les éléments suivants :

- les comptes rendus sur les indicateurs de programme;
- les comptes rendus sur les indicateurs sociaux;
- l'évaluation.

L'Entente exige que les mécanismes d'obligation redditionnelle et d'évaluation permettent des approches quantitatives et qualitatives et qu'ils soient axés sur la modification de la situation professionnelle et du profil d'employabilité des participants aux programmes.

### ***Indicateurs de programme***

L'EMTPH exige que le gouvernement fasse un rapport annuel sur les programmes et les services financés dans ce cadre pour faire état des activités qui ont été entreprises afin d'améliorer la situation de l'emploi des personnes handicapées. Les indicateurs de programme comprennent :

- le nombre de personnes qui participent activement aux programmes;
- le nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme;



- le nombre de personnes qui terminent les programmes de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions;
- le nombre de personnes qui ont trouvé un travail après avoir participé au programme;
- le nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle.

Chaque secteur de programme vise à concevoir des mécanismes de suivi de ces indicateurs. En conséquence, il est possible de compter les participants plus d'une fois s'ils reçoivent les services de plus d'un programme.

### ***Indicateurs sociaux***

L'EMTPH exige aussi que le gouvernement fasse un rapport annuel sur les indicateurs sociaux de la participation des personnes handicapées au marché du travail. Les indicateurs sociaux comprennent :

- le taux d'emploi;
- le niveau de scolarité atteint;
- le revenu d'emploi.

### ***Évaluation***

Les activités d'évaluation visent à mesurer les effets à long terme ainsi que les résultats et les répercussions qualitatifs des programmes et des services financés au titre de l'EMTPH pour les personnes handicapées.

Conformément au nouveau Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, le gouvernement fédéral a accepté de financer entièrement une évaluation-pilote des programmes de l'AEPH et de l'EMTPH du Manitoba. L'évaluation-pilote permettra de mesurer la justification et la pertinence des

programmes de l'AEPH et de l'EMTPH par rapport aux besoins des personnes handicapées, d'examiner les processus de conception et de prestation des services et de juger dans quelle mesure ces derniers sont conformes aux pratiques exemplaires.

La première phase du rapport sur le cadre d'évaluation et la méthodologie de l'entente Canada-Manitoba sur l'AEPH a été reçue en avril 2005. La deuxième phase est l'activité d'évaluation réelle appuyée par le rapport sur le cadre d'évaluation et la méthodologie. Le rapport d'évaluation final sur l'AEPH et l'EMTPH est prévu en 2009.

# COMPOSANTES DES PROGRAMMES DE L'ENTENTE CANADA-MANITOBA SUR L'EMTPH

Les quatre principaux secteurs de programme qui offrent des services axés sur l'emploi pour aider les participants handicapés admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à conserver un emploi sont :

- les **Programmes de réadaptation professionnelle** (Services à la famille et Logement Manitoba) pour les adultes ayant une déficience mentale, physique ou psychiatrique ou des problèmes d'apprentissage;
- les **Programmes de santé mentale** (Santé Manitoba) pour les adultes ayant une déficience psychiatrique;
- les **Programmes de lutte contre les dépendances** (Santé Manitoba) pour les adultes ayant une dépendance à la drogue ou à l'alcool;
- le **programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés** (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba) pour les étudiants handicapés.

Les autres programmes manitobains qui fournissent une aide à l'employabilité aux personnes handicapées admissibles en vertu de l'EMTPH n'ont pas été présentés pour le partage des frais, car les dépenses relatives aux programmes existants dépassaient le montant de 8 965 000 millions de dollars qui est considéré pour le partage des frais.

Le tableau suivant résume les dépenses en 2007-2008, par secteur de programme.

<b>SECTEURS DES PROGRAMMES VISÉS PAR L'EMTPH DU MANITOBA</b>			
<b>DÉPENSES D'ADMINISTRATION ET DE PRESTATION DES PROGRAMMES</b>			
<b>(EN MILLIERS DE DOLLARS)</b>			
<b>2007-2008</b>			
<b>Secteur de programme</b>	<b>Administration</b>	<b>Programme</b>	<b>Total</b>
Programmes de Services à la famille et Logement	2 131,1	8 006,0	10 137,1
Programmes de santé mentale	746,9	9 330,9	10 077,8
Programmes de lutte contre la toxicomanie	1 690,7	3 013,2	4 703,9
Programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés	0,0	181,8	181,8
<b>Dépenses totales</b>	<b>4 568,7</b>	<b>20 531,9</b>	<b>25 100,6</b>
<b>Contribution fédérale<sup>1</sup></b>	<b>1 344,7</b>	<b>7 620,2</b>	<b>8 964,9</b>
<b>Contribution provinciale</b>	<b>3 224,0</b>	<b>12 911,7</b>	<b>16 135,7</b>

<sup>1</sup> Dans le cadre de ce rapport, les frais d'administration ne constitueront pas plus de 15% de la contribution fédérale annuelle totale.

# PROGRAMMES DE SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT

Le ministère des Services à la famille et du Logement s'est engagé à améliorer la qualité de vie des Manitobains et Manitobaines en encourageant leur intégration sociale, économique et professionnelle. Nous faisons tout notre possible pour assurer le respect de la diversité, pour que les Manitobains et Manitobaines se sentent acceptés et valorisés, et pour qu'ils vivent avec dignité et en sécurité. Pour atteindre cet objectif, le ministère travaille avec les communautés pour aider les enfants, les familles et les particuliers à s'épanouir pleinement au Manitoba.

## ***Description des programmes et des services***

Les programmes et les services financés par Services à la famille et Logement Manitoba qui sont admissibles à de l'aide en vertu de l'EMTPH sont notamment : le Programme de réadaptation professionnelle, les initiatives améliorées de réadaptation professionnelles de Travail profitable, les services de suivi des Services de jour, l'équipe d'emploi *Habilités* et le Supported Employment Program.

## ***Programme de réadaptation professionnelle***

Le Programme de réadaptation professionnelle offre une vaste gamme de services axés sur l'emploi pour aider les adultes handicapés à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à le conserver.

L'objectif du Programme de réadaptation professionnelle est d'offrir des services appropriés de réadaptation professionnelle aux adultes handicapés du Manitoba afin d'accroître leur autonomie et leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence. Le Programme aide les personnes handicapées admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver en leur offrant des services d'évaluation professionnelle, d'orientation, de gestion de cas, de planification professionnelle, de placement, de formation et de soutien, ainsi que des activités de développement.

Le Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle permet d'avoir accès à des soutiens liés à un handicap tels que de l'équipement spécial et du matériel adapté, des professeurs particuliers, des évaluations médicales et psychologiques, des services d'interprétation gestuelle, des subventions salariales, un soutien éducatif et de l'aide au transport.

Le Programme de réadaptation professionnelle est offert par des conseillers en orientation professionnelle dans les bureaux régionaux de Services à la famille et Logement Manitoba, par les offices régionaux de la santé et par trois organismes désignés qui reçoivent un financement provincial pour offrir des services à des groupes précis de personnes handicapées. Les trois organismes désignés sont les suivants :

- **Institut national canadien pour les aveugles – Division du Manitoba (INCA)** – Cet organisme offre des évaluations professionnelles, de la formation, du counseling, des stages professionnels et des programmes d'adaptation à la vie quotidienne aux participants ayant une déficience visuelle;
- **Association canadienne des paraplégiques (ACP) (Manitoba) Inc.** – L'Association offre aux participants ayant des lésions de la moelle épinière des services d'orientation, d'évaluation, de formation professionnelle et de placement.
- **Society for Manitobans with Disabilities Inc. (SMD)** – Cet organisme offre aux personnes ayant un handicap physique ou auditif des services d'évaluation, d'orientation, de formation professionnelle et de placement.

Le Programme de réadaptation professionnelle achète aussi des services d'évaluation, de formation professionnelle, de placement, de transition de l'école au travail et de suivi de sept centres sans but lucratif. Ces centres ont comme objectif commun d'aider les participants au Programme à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Chaque centre a élaboré sa propre méthode pour atteindre ce but et vise un groupe différent de personnes handicapées. Les sept centres sont les suivants :

- **Career Connections Inc.** : Ce centre d'évaluation et de formation de Brandon fournit des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes de l'ouest du Manitoba qui ont une incapacité mentale, une déficience physique ou psychique, ou encore des troubles d'apprentissage.

- **Employment Preparation Centre** : Ce centre d'évaluation et de formation de Winnipeg dirigé par la Society for Manitobans with Disabilities Inc. offre des services d'évaluation au travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui ont une déficience physique ou psychique ou encore des problèmes d'apprentissage dans les régions du centre, de l'est, du nord-ouest et du nord du Manitoba.
- **Network South Entreprises Inc.** : Cet organisme de Winnipeg fournit des évaluations au travail, de la formation au travail et des services de suivi aux personnes ayant une incapacité mentale.
- **Premier Personnel Corp.** : Ce centre de Winnipeg offre des services de transition école-travail et de suivi aux personnes qui ont une incapacité mentale.
- **Skills Unlimited's Sair Centre of Learning** : Ce centre d'évaluation et de formation de Winnipeg offre des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui ont principalement une déficience psychique ou des troubles d'apprentissage.
- **SCE Lifeworks Inc.** : Ce centre de Winnipeg offre des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui ont une incapacité mentale.
- **Segue Career Options Inc.** : Ce centre d'évaluation et de formation de Winkler fournit des services d'évaluation au travail, de formation au travail et de suivi aux personnes du centre-sud du Manitoba qui ont une déficience psychique ou physique, ou encore des problèmes d'apprentissage.

Les activités du Programme de réadaptation professionnelle financées au titre de l'EMTPH peuvent être réparties en trois catégories, comme suit :

- l'administration,
- la coordination des services,
- la formation.

## ***Administration***

La section de l'Aide à la prestation de services de la Division de la prestation de services dans les communautés, de Services à la famille et Logement Manitoba, fournit une orientation générale au personnel provincial, aux organismes désignés et aux fournisseurs de services externes qui appliquent le Programme de réadaptation professionnelle. Par exemple, le Manuel du Programme de réadaptation professionnelle et les formulaires connexes ont été mis à la disposition des membres du personnel et du public sur le site Web de Services à la famille et Logement Manitoba. Les employés de la section de l'Aide à la prestation de services s'occupent aussi de l'approbation et de la surveillance du financement des biens et des services offerts en vertu du Programme pour aider les participants à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Services à la famille et Logement Manitoba coordonne également l'administration de l'EMTPH pour la province. Cela consiste à veiller à ce que les programmes financés en vertu de l'EMTPH respectent les critères d'admissibilité et à ce que des systèmes de collecte de données appropriés soient en place pour répondre aux exigences en matière d'obligation redditionnelle et d'évaluation. Les frais d'administration comprennent aussi une portion des subventions aux trois organismes désignés (l'INCA, l'ACP et la SMD) et aux centres d'évaluation et de formation.

## ***Coordination des services***

Le Programme de réadaptation professionnelle offre des services personnalisés, fondés sur un modèle de réadaptation selon lequel les responsabilités d'orientation professionnelle comprennent des évaluations professionnelles, des conseils d'adaptation et psychosociaux, de la gestion des cas, de la planification professionnelle, du placement et des activités de perfectionnement. Ce modèle est axé sur le participant, le conseiller en réadaptation professionnelle ayant pour tâche de l'informer et de l'orienter pour l'aider à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à le conserver. Le conseiller en réadaptation professionnelle coordonne la prestation de toute une gamme de biens et services dont le participant a besoin pour atteindre son objectif d'emploi.

Les activités du conseiller en réadaptation professionnelle varient d'un participant à l'autre et peuvent inclure :



- la détermination de l'admissibilité au Programme de réadaptation professionnelle;
- l'évaluation de base;
- l'orientation professionnelle et le counseling préalable à l'emploi, en fonction des facteurs liés à une incapacité qui ont des répercussions sur l'emploi;
- l'élaboration d'un plan professionnel personnalisé;
- la coordination des services nécessaires à la mise en œuvre et à l'appui du plan professionnel;
- l'aide directe accordée pour la recherche d'emploi et le placement;
- la surveillance et le suivi après l'obtention d'un emploi afin de pouvoir le conserver, c'est-à-dire la résolution des problèmes liés à l'incapacité à mesure qu'ils surgissent et l'organisation de soutiens liés à l'emploi appropriés.

Des ressources très diversifiées peuvent être utilisées pour contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à la réussite du plan professionnel du participant. Ces ressources peuvent être financées selon les modalités prévues par l'EMTPH ou par d'autres sources, telles que l'assurance-emploi, l'indemnisation des travailleurs ou une autre assurance-invalidité. Elles peuvent répondre à des besoins précis, mais elles sont habituellement d'ordre général.

La mise au point d'un plan professionnel peut comprendre l'achat de services d'évaluation auprès d'un psychologue en pratique privée ou auprès d'un des centres d'évaluation et de formation. Une fois l'évaluation terminée, on mettra au point un plan de formation scolaire ou professionnelle ou d'aide à l'emploi.

### ***Formation***

Si le plan professionnel comprend une formation scolaire ou professionnelle régulière, le conseiller en réadaptation aidera le participant à choisir le centre de formation approprié et à avoir accès à des sources de financement. Dans le cas où le participant n'a pas accès à d'autres sources de financement, le conseiller pourra l'aider à présenter une demande auprès du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle du Programme de réadaptation professionnelle, qui finance les formations scolaires et professionnelles.

Quand, selon le processus de planification professionnelle, le participant a besoin d'une formation universitaire ou axée sur des compétences, des mesures sont prises pour fournir de l'aide financière par le biais du programme, pour les droits de scolarité ainsi que le coût des livres, des fournitures, du transport et des soutiens liés à une incapacité.

Quand le plan professionnel prévoit plutôt une formation pratique, le conseiller en réadaptation professionnelle aide le participant à obtenir des services de placement, d'évaluation, de formation au travail et de suivi de la part d'un centre d'évaluation et de formation. Ces centres offrent généralement les évaluations et la formation dans des lieux de travail réguliers, au sein de la collectivité. Il arrive que le conseiller en réadaptation professionnelle organise une formation directement avec l'employeur. Cela se produit habituellement dans les régions où le service n'est assuré par aucun centre d'évaluation et de formation.

Les conseillers en réadaptation ont accès à un certain nombre de services de soutien qui aident le participant à assister à des activités de formation précises. Ces services comprennent une aide au paiement des frais de transport, une allocation mensuelle nominale pour divers frais accessoires ainsi que le gîte et le couvert pour les participants qui assistent à une formation à l'extérieur de la province, si la formation est conçue précisément pour répondre aux besoins liés au handicap (par exemple la Gallaudet University de Washington D. C., pour les personnes qui souffrent de déficience auditive).

De plus, les conseillers en réadaptation professionnelle peuvent obtenir du financement pour des soutiens liés à une incapacité, tels que de l'équipement spécial et du matériel adapté, du tutorat, des évaluations médicales et psychologiques, de l'interprétation gestuelle et de l'interprétation graphique.

Les adultes qui développent une déficience visuelle peuvent aussi recevoir des services particuliers de formation de l'INCA visant à les aider à s'adapter à leur cécité ou à l'évolution de leur handicap visuel. Ces services sont principalement conçus pour aider le participant à acquérir les nouvelles compétences dont il a besoin pour se préparer au marché du travail, pour obtenir un emploi et pour le conserver.

Lorsque le participant démontre qu'il est prêt à travailler, le conseiller en réadaptation professionnelle lui fournit une aide directe ou indirecte sous forme d'activités de placement et de divers services de soutien, s'il en a besoin. Les services de soutien peuvent comprendre des subventions salariales pour ententes de formation en cours d'emploi, l'aménagement du lieu de travail, de l'équipement spécialisé et des

services d'interprétation en période d'orientation. Les services de suivi, y compris un encadrement professionnel à durée limitée, sont généralement achetés des centres d'évaluation et de formation.

### ***Autres options, services et soutiens***

En 2000-2001, on a étendu le Programme de réadaptation professionnelle aux deux options et services qui suivent :

- la réadaptation professionnelle autonome;
- la transition de l'école au travail.

#### ***Réadaptation professionnelle autonome***

La réadaptation professionnelle autonome offre aux personnes handicapées un choix quant à la manière de demander un financement de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle. Ce choix donne aux personnes admissibles qui ne veulent pas d'un conseiller en réadaptation, ou qui n'en ont pas besoin, l'occasion de présenter des demandes d'aide financière. Un comité de révision, composé de représentants de la communauté et d'employés du Programme de réadaptation professionnelle de Services à la famille et Logement Manitoba, examine les demandes rédigées de façon autonome et transmet des recommandations à la Direction de l'aide à la prestation des services pour approbation.

#### ***Transition de l'école au travail***

La transition de l'école au travail offre une aide financière pour aider les participants à trouver et à maintenir un emploi soumis à la concurrence. L'aide accordée est fournie afin de payer les services de formateurs en milieu de travail qui aident les adultes ayant une déficience développementale à passer du système scolaire à un emploi soumis à la concurrence rémunéré au salaire minimum ou à un salaire plus élevé.

### ***Participants au programme***

Les tableaux qui suivent nous donnent des renseignements sur la principale incapacité dont souffraient les participants au Programme de réadaptation professionnelle ou sur les régions et organismes qui géraient les cas, à la fin mars 2008.

**PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE  
AU 31 MARS 2008**

Incapacité	Nombre de participants
Incapacité mentale	626
Incapacité auditive	204
Trouble d'apprentissage	330
Déficience physique (autre qu'une incapacité auditive ou une déficience visuelle)	728
Déficience psychique	879
Déficience visuelle	297
<b>Total</b>	<b>3 064</b>

**PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE  
AU 31 MARS 2008**

Région - organisme	Nombre de participants
<b>Bureaux régionaux de Services à la famille et Logement</b>	
Région du Centre	49
Région de l'Est	77
Région d'Entre-les-Lacs	27
Région du Nord	13
Région des Parcs	60
Région de l'Ouest	226
Winnipeg	1 210
<b>Sous-total</b>	<b>1 662</b>
Institut national canadien pour les aveugles (INCA)	298
Association canadienne des paraplégiques (ACP)	131
Society for Manitobans with Disabilities (SMD)	772
Reaching E-Quality Employment Services	7
Autonome	16
Santé mentale	178
<b>Sous-total</b>	<b>1 402</b>
<b>Total</b>	<b>3 064</b>

En plus de la coordination des services fournie par les conseillers en réadaptation professionnelle, 1 420 participants ont reçu des fonds du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle en 2007-2008.

**PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE  
FONDS DE FORMATION INDIVIDUELLE POUR LA RÉADAPTATION  
PROFESSIONNELLE  
2007-2008**

<b>Incapacité</b>	<b>Nombre de participants</b>
Incapacité mentale	289
Incapacité auditive	83
Trouble d'apprentissage	175
Déficiences physiques (autre qu'une incapacité auditive ou une déficience visuelle)	324
Déficiences psychiques	511
Déficiences visuelles	38
<b>Total</b>	<b>1 420</b>

## Indicateurs de résultats de programme

Des renseignements sur les cinq indicateurs de programme de 2007-2008 sont fournis dans le tableau suivant. Certains participants ont reçu plus d'un service au cours de l'année et figurent plus d'une fois dans le tableau.

<b>PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE – 2007-2008</b>	
<b>Indicateurs de programme de l'EMTPH</b>	<b>Nombre de participants</b>
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	3 687
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	622
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	2 060
4. Nombre de personnes qui ont un emploi	1 636
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	143

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le nombre d'heures et les types d'emploi pour les participants au cours de 2007-2008. Certains participants sont employés par plus d'un employeur et figurent plus d'une fois dans le tableau.

<b>PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2007-2008</b>	
<b>Type d'emploi<sup>1</sup></b>	<b>Nombre de participants</b>
De 1 à 15 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	208
De 1 à 15 heures par semaine, à durée déterminée	35
De 1 à 15 heures par semaine, permanent	135
De 16 à 30 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	121
De 16 à 30 heures par semaine, à durée déterminée	90
De 16 à 30 heures par semaine, permanent	368
31 heures ou plus par semaine, occasionnel ou saisonnier	67
31 heures ou plus par semaine, à durée déterminée	92
31 heures ou plus par semaine, permanent	598
<b>Total</b>	<b>1 714</b>

Les raisons pour lesquelles les participants n'ont pas terminé leur programme ou n'y ont pas donné suite au cours de 2007-2008, selon les conseillers en réadaptation professionnelle.

<b>PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2007-2008</b>	
<b>Raison de l'abandon du programme</b>	<b>Nombre de participants</b>
Plan en voie d'élaboration	434
Poursuite de leur plan	1 282
Obtention d'un emploi	222
Raisons liées à une incapacité	864
Motif d'ordre familial ou personnel	421
Aucune autre source de financement	24
Impossibilité d'accès au programme choisi	47
Perte d'intérêt envers le programme ou le plan	367
Autre source de financement	66
Déménagement	99
Retraite	30
Décès	17
Autre	282
<b>Total</b>	<b>4 155</b>

<b>PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2007-2008</b>	
<b>Raison de la non-évolution dans le programme</b>	<b>Nombre de participants</b>
Plan en voie d'élaboration	251
Raisons liées à une incapacité	624
Motif d'ordre familial ou personnel	299
Manque de motivation	234
Retrait volontaire	347
Pas de mesures de soutien ni de financement	34
Autre	188
<b>Total</b>	<b>1,977</b>

## Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses du Programme de réadaptation professionnelle admissibles au partage des frais en vertu de l'EMTPH pour 2007-2008.

<b>PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2007-2008</b>			
<b>Composante</b>	<b>Dépenses (en milliers de dollars)</b>		
	<b>Administration</b>	<b>Programme</b>	<b>Total</b>
Administration	2 131,1		2 131,1
Coordination des services		2,782.0	2,782.0
Training Fund <sup>1</sup>		3,017.5	3,017.5
<b>Total (en dollars)</b>	<b>2,131.1</b>	<b>5,799.5</b>	<b>7,930.6</b>
	%	26.8	73.2
			100.0

<sup>1</sup> Ces dépenses comprennent celles du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle et les portions des subventions des centres d'évaluation et de formation qui ne sont pas alloués à l'administration.

Le tableau qui suit présente en détail les dépenses du Fonds de formation individuelle pour la réadaptation professionnelle admissibles au partage des frais en vertu de l'EMTPH.

<b>PROGRAMME DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE FONDS DE FORMATION INDIVIDUELLE POUR LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE 2007-2008</b>	
<b>Activité</b>	<b>Dépenses (en milliers de dollars)</b>
Formation scolaire	696,4
Formation professionnelle	1 378,9
Transport	311,4
Services de soutien spéciaux	494,4
Recettes accessoires	136,4
<b>Total</b>	<b>3 017,5</b>



## ***Programmes supplémentaires de Services à la famille et Logement***

Services à la famille et Logement Manitoba fournit d'autres programmes admissibles au partage des frais en vertu de l'EMTPH. Parmi ceux-ci, on trouve entre autres : le Programme de réadaptation professionnelle, les initiatives améliorées de réadaptation professionnelle de Travail profitable, les services de suivi des Services de jour, l'Équipe d'emploi *Habilités* et le Supported Employment Program.

### ***Services de suivi des Services de jour***

Les Services de jour du Programme d'aide à la vie en société offrent une série d'aides aux personnes ayant une incapacité mentale. L'une des caractéristiques des Services de jour est d'offrir des services de suivi aux participants employés dans la communauté qui perçoivent le salaire minimum ou plus. La plupart des services de suivi sont proposés au travail, par divers organismes.

En 2007-2008, les services de suivi ont été offerts à 160 participants. Parmi ces participants, 112 ont reçu des services à Winnipeg, 7 dans la région de l'Ouest, 9 dans la région de l'Est, 14 dans la région du Centre, 17 dans la région d'Entre-les-Lacs et un dans la région du Nord.

### ***Initiatives améliorées de réadaptation professionnelle de Travail profitable***

Dans le cadre de la stratégie Travail profitable, Services à la famille et Logement Manitoba a présenté les initiatives emploi *Habilités* en 2007-2008 qui aident les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Le Fonds emploi *Habilités* offre un soutien aux projets communautaires pour aider les Manitobains et Manitobaines handicapés dans les régions rurales et du Nord de trouver un emploi. En outre, un financement supplémentaire a été fourni aux fins du soutien pré-embauche, de la recherche d'emplois et des services de placement pour les personnes ayant des troubles de santé mentale.

## ***Équipe emploiHabilités***

L'équipe emploi*Habilités* aide les personnes handicapées à s'inscrire au Programme d'aide à l'emploi et au revenu afin d'intégrer le marché du travail. L'équipe détermine les personnes intéressées à trouver un emploi, évalue leurs besoins en matière d'emploi, encourage leurs capacités d'emploi et fournit des services d'emploi et d'aide à l'emploi.

L'équipe aide les personnes avec leurs plans d'emploi et leurs aides à l'emploi et les renvoie vers des organismes d'emploi pour personnes handicapées appropriés.

À la fin de mars 2008, l'équipe emploi*Habilités* a fourni un soutien et des services à 358 participants. Parmi ces participants, 218 recherchaient activement un emploi avec l'équipe emploi*Habilités* et 140 avaient décidé de ne pas poursuivre leurs plans d'emploi principalement pour cause de problèmes liés à la santé. Parmi ceux qui ont reçu des services au cours de 2007-2008, 67 ont été dirigés vers des programmes appropriés et 101 ont trouvé un emploi.

## ***Supported Employment Program***

Le Supported Employment Program fournit une gamme de services au moyen de projets communautaires pour aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Au 1<sup>er</sup> avril 2007, Services à la famille et Logement Manitoba a assumé la responsabilité du programme du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce.

Le Supported Employment Program aide les organismes communautaires sans but lucratif à assurer la mise au point et la prestation d'activités de soutien de l'emploi, l'accent étant mis sur l'acquisition de compétences améliorant l'employabilité ainsi que sur l'expérience de travail et de placement, avec pour objectif l'embauche des participants.

Les services visent à améliorer l'employabilité générale des participants, à les préparer à une formation ultérieure ou à la recherche d'un emploi, et à avoir comme résultat direct un emploi. Chaque projet a des résultats précis établis. En 2007-2008, 719 participants ont participé aux projets du Supported Employment Program.

## Dépenses

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses prévues pour d'autres programmes en 2007-2008 par Services à la famille et Logement Manitoba.

<b>AUTRES PROGRAMMES DE SERVICES À LA FAMILLE ET LOGEMENT MANITOBA 2007-2008</b>			
<b>Programme</b>	<b>Dépenses (en milliers de dollars)</b>		
	<b>Administration</b>	<b>Programme</b>	<b>Total</b>
Services de jour – services de suivi	0,0	143,9	143,9
Initiatives améliorées de réadaptation professionnelle de Travail profitable	0,0	82,3	82,3
<i>Équipe emploi</i> Habilités	0,0	157,0	157,0
Supported Employment Program <sup>1</sup>	0,0	1 823,3	1 823,3
<b>Total (en dollars)</b>	<b>0,0</b>	<b>2 206,5</b>	<b>2 206,5</b>
	%	0,0	100,0

<sup>1</sup> À compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, Services à la famille et Logement Manitoba a assumé la responsabilité du financement et de l'administration du Supported Employment Program, transférée du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce.

# PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE

Il existe plusieurs programmes financés en vertu de l'EMTPH, qui sont directement ou indirectement appuyés par Santé Manitoba et qui offrent un large éventail de services axés sur l'emploi visant à aider les adultes ayant une maladie mentale à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Au Manitoba, on utilise la stratégie « choisir, obtenir et conserver » concernant les services d'aide à l'employabilité, dans le secteur de la santé mentale. Dans le cadre de cette structure, les services d'emploi supervisé aident les personnes ayant une déficience mentale à réussir et à être heureuses dans l'environnement de travail qu'elles ont choisi, avec le moins d'aide professionnelle possible. Voici les composantes de la démarche :

- **Choisir** – sélection d'un emploi conforme aux valeurs et aux compétences du participant. Les trois principales activités liées à cette étape sont l'établissement d'objectifs en matière d'emploi, le perfectionnement professionnel et la prise de décision.
- **Obtenir** – acquisition d'un emploi dans le milieu de travail recherché soumis à la concurrence. Les trois principales activités liées à cette étape sont la planification du placement, le placement direct et le soutien au placement.
- **Conserver** – maintien de la réussite et de la satisfaction de l'employé par le perfectionnement et l'amélioration de ses compétences et de ses aides. Les trois principales activités liées à cette étape sont l'amélioration des compétences, la coordination des services et la consultation.

## ***Description des programmes et des services***

Les services d'aide à l'employabilité financés en vertu de l'EMTPH, dans le contexte des services en santé mentale, peuvent être répartis en trois catégories :

- les services d'aide à l'employabilité financés directement par Santé Manitoba;
- les services offerts par les offices régionaux de la santé;
- les services offerts par des organismes externes et financés par un office régional de la santé.

## ***Services financés directement par Santé Manitoba***

### ***Centre de santé mentale de Selkirk***

Le Centre de santé mentale de Selkirk est un établissement de santé provincial qui offre des services de réadaptation et de soins prolongés aux personnes ayant une maladie mentale grave et persistante, des soins immédiats aux résidents du Manitoba et du Nunavut et des services médico-légaux de longue durée.

Le Centre de santé mentale de Selkirk a d'abord pour but l'exploration des intérêts et des aptitudes professionnelles et le développement de l'employabilité par des évaluations interdisciplinaires et des occasions de perfectionnement professionnel. Les services concernent surtout l'étape préalable à l'emploi (« choisir ») de la stratégie « choisir, obtenir et conserver ».

Le programme d'encouragement professionnel du Centre de santé mentale de Selkirk offre de l'expérience dans différents postes de travail du Centre. Le programme procure la possibilité d'acquérir ou de perfectionner des compétences ou des habitudes de travail qui augmentent l'employabilité. Il offre également des occasions d'évaluation et de formation dans des tâches précises et permet aux participants de tenir à jour leurs compétences professionnelles dans un milieu structuré.

En 2007-2008, le Centre de santé mentale de Selkirk a fourni des services de réadaptation professionnelle à environ 120 personnes, qui ont toutes participé à des activités de l'étape « choisir ». Environ 48 personnes participaient au programme d'encouragement professionnel chaque semaine.

### ***Administration des programmes de santé mentale***

Même si la prestation directe des services a été déléguée aux offices régionaux de la santé, Santé Manitoba conserve la responsabilité des normes générales pour les programmes de l'ensemble de la province ainsi que de l'évaluation des résultats précis pour les personnes qui participent à des programmes, services ou projets relatifs à l'emploi. De plus, il incombe à Santé Manitoba de fournir un soutien financier aux offices régionaux de la santé pour les services offerts à la collectivité.

### ***Services offerts par les offices régionaux de la santé***

Les onze offices régionaux de la santé sont chargés de la prestation directe aux clients des services en santé mentale (il y a dix offices dans les communautés rurales et du nord du Manitoba, et un à Winnipeg). Différents types de fournisseurs de services, dont les intervenants communautaires en santé mentale, les gestionnaires de cas intensifs, les conseillers en développement de l'emploi et les surveillants en santé mentale, fournissent ces services par l'intermédiaire du Programme communautaire de santé mentale.

### ***Programme communautaire en santé mentale***

Le Programme de services communautaires de santé mentale des Offices régionaux de la santé offre des services aux adultes qui souffrent d'une maladie mentale aiguë, aux adultes aux prises avec une maladie mentale grave et persistante, ainsi qu'aux personnes âgées présentant des troubles mentaux.

Les fournisseurs de services du Programme communautaires de santé mentale peuvent être répartis en trois catégories :

- les travailleurs des services communautaires de santé mentale (TSCSM);
- les responsables de la gestion de cas intensive;
- les conseillers en emploi.

### ***Travailleurs des services communautaires de santé mentale (TSCSM)***

Les travailleurs des services communautaires de santé mentale offrent des services complets d'évaluation, de planification et d'intervention, ainsi que de réadaptation aux adultes atteints de maladie mentale aiguë ou grave et persistante. Ils aident ces personnes à faire face aux situations de crise, les mettent en contact avec des services d'aide clinique et d'autres ressources, et leur offrent des services de counseling et de gestion des cas.

### ***Responsables de la gestion de cas intensive***

Les responsables de la gestion de cas intensive offrent un service de gestion de cas et de réadaptation aux personnes qui ont une maladie mentale grave et persistante et qui ont besoin de services continus et intensifs en matière de gestion de cas et de réadaptation pour parvenir à un niveau de réussite satisfaisant dans leur vie au sein de la communauté. Ces spécialistes aident les personnes à atteindre leurs objectifs de mode de vie, de travail et d'apprentissage.

### ***Conseillers en emploi***

Les conseillers en emploi aident les adultes ayant une déficience psychique à choisir un emploi, à l'obtenir et à le conserver. Ils prennent part à tous les aspects de la gestion des cas, du développement de l'emploi et de la mise sur pied de ressources ainsi que du perfectionnement professionnel des clients. Dans certains cas, les conseillers en emploi se chargent de la formation professionnelle, mais dans le cas d'interventions plus exigeantes et intensives, ils ont recours à des surveillants en santé mentale ou à des formateurs en milieu de travail.

Les types d'activités axées sur l'emploi qu'offrent ces fournisseurs de services varient selon les besoins des clients. Ils peuvent inclure ceux-ci :

- la préparation d'un curriculum vitæ;
- la simulation des entrevues;
- la manière de remplir les formulaires de demande d'emploi;
- l'établissement des objectifs professionnels;
- les renvois (p. ex. : vers le Programme de réadaptation professionnelle, les centres d'emploi);
- l'analyse des possibilités d'emploi avec les clients;
- l'analyse des obstacles à l'emploi,
- l'aide pour se lever et se préparer à travailler;
- l'offre d'un soutien en cas de crise professionnelle.

En 2007-2008, le Programme communautaire de santé mentale a fourni des services liés à l'emploi à 1 400 personnes.

## ***Programme de suivi intensif dans la communauté***

L'Office régional de la santé de Winnipeg a une équipe autonome du Programme de suivi intensif dans la communauté qui aide les personnes ayant des symptômes de maladie mentale graves et persistants à choisir, à obtenir et à conserver un emploi.

Cette équipe pluridisciplinaire (c'est-à-dire un psychiatre, des travailleurs sociaux, des infirmières et d'autres professionnels) fournit des services de réadaptation, d'aide et de soins aux personnes dont le diagnostic primaire est la schizophrénie, la psychose maniacodépressive ou une autre psychose majeure. Parmi les activités du Programme, notons :

- le counseling d'emploi;
- le perfectionnement professionnel;
- l'intervention et la gestion en cas de crise professionnelle;
- la formation préalable à l'emploi;
- l'aide à l'éducation et la facilitation de celle-ci;
- le développement des compétences en recherche d'emploi;
- l'accès au marché voilé du travail;
- l'aide à l'emploi active et continue.

En 2007-2008, le Programme a offert ses services à 98 personnes. Parmi les 73 personnes du centre de la rue Hargrave, 18 étaient employés (10 ont obtenu un emploi à plein temps et 8 un emploi à temps partiel ou un emploi occasionnel) et 27 ont participé à une activité éducative pour les aider à trouver un emploi. Au cours de sa première année, le Programme du centre de la rue Leila a fourni des services à 25 personnes. Une de ces personnes a obtenu un emploi occasionnel et une autre, un emploi à titre de bénévole.

## ***Surveillants en santé mentale***

Les surveillants en santé mentale sont des travailleurs de soutien occasionnels qui procurent appui et assistance aux personnes atteintes de maladie mentale en ce qui concerne le mode de vie, l'apprentissage et le travail. Ces surveillants en santé mentale relèvent des travailleurs des services communautaires de santé mentale.



La partie du Programme des surveillants en santé mentale dont les coûts ont été partagés en vertu de l'EMTPH est liée au pourcentage de temps axé sur le soutien relatif au travail tel que la formation en milieu de travail, les activités personnalisées de l'étape « choisir » et la formation professionnelle. En 2007-2008, les surveillants en santé mentale ont offert leurs services à 800 personnes. Parmi ces dernières, 128 ont reçu des services de surveillants en santé mentale liés à l'emploi.

### ***Eden Mental Health Centre***

Le Eden Mental Health Centre est une filiale de Eden Health Care Services qui gère un ensemble de services de santé mentale. Le Eden Mental Health Centre offre des services de soins immédiats aux adultes qui y sont hospitalisés ainsi que des services de santé mentale communautaires par l'intermédiaire de l'Office régional de la santé du Centre du Manitoba, selon un contrat de service.

Les intervenants communautaires en santé mentale du centre fournissent des services de préparation à l'emploi en offrant des services de gestion intensive de cas. Le Service d'ergothérapie fournit aussi des services de préparation relative à l'emploi. Ces services sont considérés comme ayant lieu à l'étape initiale « choisir ».

Lorsqu'un client démontre de l'intérêt pour un emploi, il est dirigé vers Segue Career Options de Eden, la filiale professionnelle d'Eden Health Care Services. Segue Career Options offre des activités professionnelles au cours des étapes « choisir, obtenir et conserver ».

En 2007-2008, Segue Career Options a fourni des services liés à la préparation à l'emploi à 38 personnes ayant une déficience psychique. Parmi celles-ci, 20 ont participé à des activités de l'étape « choisir », 12 à des activités de l'étape « obtenir », et 18 à des activités de l'étape « conserver ». Segue Career Options est aussi un centre d'évaluation et de formation pour le Programme de réadaptation professionnelle.

## ***Services offerts par les organismes externes***

L'Office régional de la santé de Winnipeg finance cinq organismes externes qui proposent des services d'employabilité aux personnes ayant une maladie mentale.

### ***Doray Enterprises Inc.***

Doray Entreprises fournit des services de soutien, d'orientation et de formation aux participants ayant une maladie psychiatrique grave et persistante. Doray propose trois domaines fonctionnels de services :

#### ***Programme de réadaptation active***

Dans un environnement contrôlé et peu stressant, les participants acquièrent des habitudes de travail de base et effectuent des tâches d'assemblage légères et variées. Grâce à une évaluation et un soutien continus, les participants peuvent déterminer si un emploi rémunéré pourrait être pour eux un objectif réalisable et réaliste.

#### ***Programme d'aide à l'emploi communautaire***

Les participants ont un rôle actif dans un milieu de travail soumis à la concurrence pour des stages, des périodes d'essai ou des emplois permanents avec supervision.

#### ***Participation à long terme***

La participation à long terme est proposée aux personnes qui n'ont pas l'intention de trouver un emploi soumis à la concurrence dans un avenir proche, mais qui souhaitent participer dans le milieu sûr proposé à Doray. La participation à long terme permet de fournir une expérience de travail à court terme, des postes de bénévoles et des emplois permanents éventuels dans le but de maximiser les chances des participants de poursuivre activement leur objectif d'obtenir un emploi soumis à la concurrence.

En 2007-2008, Doray a fourni des services à 73 personnes, dont 47 ont participé au programme de réadaptation active, 8 ont eu un emploi soumis à la concurrence et 26 un emploi avec des services de soutien à long terme.

### ***Service de réadaptation et de rétablissement (L'Association canadienne pour la santé mentale)***

Le service de réadaptation et de rétablissement (antérieurement Employment Dimensions), de l'Association canadienne pour la santé mentale (région de Winnipeg), aide les personnes ayant une maladie mentale à choisir, à obtenir et à conserver un emploi. Les activités du service liées à l'emploi incluent les suivantes :

- le counseling en matière d'emploi,
- le perfectionnement professionnel,
- la transition de l'école au travail,
- l'intervention et la gestion en cas de crise professionnelle,
- la formation préalable à l'emploi (p. ex., l'expérience professionnelle),
- l'aide à l'enseignement postsecondaire,
- l'aide à l'emploi active et continue,
- l'assistance en milieu de travail,
- le travail indépendant.

De plus, le service aide les personnes ayant une maladie mentale qui désirent reprendre leurs études à établir un objectif de carrière, à examiner les options qui s'offrent à elles en matière d'enseignement, à obtenir une aide financière et à terminer leur programme d'études.

En 2007-2008, le service de réadaptation et de rétablissement a aidé 85 personnes à élaborer un objectif d'emploi. De ce groupe, 18 personnes ont trouvé un nouvel emploi ou un autre emploi. Parmi les nouveaux participants, 27 avaient un objectif d'emploi et 9 ont trouvé un nouvel emploi ou un autre emploi.

Parmi les personnes congédiées, 41 ont cherché à élaborer un objectif d'emploi. Dix-sept travaillaient au moment de leur départ (13 à temps plein et 4 à temps partiel) et 24 ne travaillaient pas.

Le service a également aidé 8 participants occupant des emplois obtenus antérieurement.

## ***Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc.***

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc. (SSCOPE) est un organisme de santé mentale sans but lucratif qui offre des possibilités d'emploi occasionnel aux hommes et aux femmes de Winnipeg qui ont des problèmes de santé mentale et qui recherchent une expérience de travail constructive.

SSCOPE offre une expérience de travail accessible, souple et fondée sur le choix et répond ainsi aux besoins auxquels ne répondent pas nécessairement les autres programmes de formation professionnelle. Le programme procure du soutien, de l'orientation et de la formation aux participants et les aide à établir des objectifs professionnels personnels ainsi qu'à mettre en œuvre ce qu'il faut pour les atteindre. Actuellement, SSCOPE constitue le seul service de Winnipeg qui cherche à répondre aux besoins des clients des services de santé mentale en matière de possibilités d'emploi occasionnel.

SSCOPE fournit divers services aux personnes âgées, aux centres communautaires, aux entreprises privées, aux ministères et à d'autres résidents de Winnipeg, dont le ramassage des déchets encombrants, la distribution de prospectus, le déménagement de meubles, l'entretien de la pelouse, le déneigement, le nettoyage de maisons (p. ex. : l'entretien ménager ou le lavage des fenêtres), la peinture, le nettoyage général et d'autres travaux divers.

Le personnel de SSCOPE établit des possibilités d'emploi et comble les besoins de chacun des postes grâce aux compétences actuelles des participants. Les travailleurs de soutien accompagnent les participants sur le lieu de travail afin de leur offrir appui, conseils, formation en cours d'emploi, moyen de transport et aide aux relations avec la clientèle, tout en évaluant leurs besoins. Le programme est souple, il permet aux personnes d'y participer ou de s'en retirer, ainsi que de saisir les différentes occasions d'emploi qui se présentent.

En 2007-2008, 28 personnes ont participé à SSCOPE, pour un total de 2 182 heures. Parmi elles, 17 étaient nouvelles et aucune n'a trouvé un emploi.

### ***Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.***

Un des objectifs des centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs est la formation et le perfectionnement des personnes ayant une maladie mentale persistante, afin de maximiser leur employabilité dans un milieu de travail positif. Des conseillers en emploi rencontrent les clients individuellement afin de les aider à trouver et à conserver un emploi dans la collectivité.

Les centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs dirigent un programme transitionnel d'emploi qui crée dans la collectivité des postes exigeant différents degrés de compétences. Quatre postes existent en permanence, et quand un participant quitte un poste, un autre est engagé à sa place. L'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs gère ce programme.

En 2007-2008, 26 personnes ont participé au programme transitionnel d'emploi à Selkirk, à Ashern, à Arborg et à Lundar. Parmi elles, 26 ont poursuivi le programme. Tous les participants occupent encore un emploi dans le cadre du programme.

Deux participants ont trouvé un emploi à temps partiel dans la communauté et demeurent dans le programme. Deux participants ont été employés après leur participation au programme et 5 ont conservé leur emploi alors qu'ils faisaient face à une crise professionnelle.

### ***Ventures***

Ventures est un programme d'évaluation des compétences professionnelles et de formation destiné aux adultes ayant des problèmes de santé mentale assez considérables pour compromettre leur capacité à obtenir et à conserver un emploi. Ce programme évalue les compétences professionnelles de base que possède le participant et, selon le cas, lui fournit une formation qui vise le renforcement de ses compétences. Il met au point avec ses clients des plans de formation axés sur leurs besoins précis. Ventures compte un certain nombre de partenaires qui offrent des occasions de formation au travail à des postes au sein de l'office régional de la santé ou de la collectivité de Brandon.

En 2007-2008, Ventures a offert des services liés à l'emploi à 48 personnes. Vingt d'entre elles participaient au programme depuis moins de deux ans et 28 depuis plus de deux ans. En 2007-2008, trois clients ont, par suite de leur participation, quitté le programme pour un emploi à temps plein ou partiel.

**Indicateurs de résultats de programme**

Les tableaux qui suivent présentent la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de clients ayant une maladie mentale qui ont bénéficié de services d'employabilité au cours de l'exercice 2007-2008.

<b>PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE 2007-2008</b>	
<b>Programme ou service</b>	<b>Nombre de personnes</b>
Centre de santé mentale de Selkirk	120
Programme communautaire en santé mentale	1 400
Programme de suivi intensif dans la communauté	98
Surveillants en santé mentale	128
Eden Mental Health Centre	38
Doray Enterprises	73
Service de réadaptation et de rétablissement	85
SSCOPE	28
Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.	26
Ventures	48
<b>Total</b>	<b>2 044</b>

<b>PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE 2007-2008</b>	
<b>Indicateurs de programme de l'EMTPH</b>	<b>Nombre de personnes</b>
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	1 400
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	399
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	s. o.
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé au programme	833
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	462

## Dépenses

En 2007-2008, les dépenses en santé mentale pour les programmes et services admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH sont fournies dans le tableau suivant.

<b>PROGRAMMES DE SANTÉ MENTALE 2007-2008</b>			
<b>Programme</b>	<b>Dépenses (en milliers de dollars)</b>		
	<b>Administration</b>	<b>Programme</b>	<b>Total</b>
Centre de santé mentale de Selkirk	168,1	824,2	992,3
Administration des programmes de santé mentale	140,2	0,0	140,2
Programme communautaire en santé mentale	438,6	6 200,7	6 639,3
Surveillants en santé mentale	0,0	974,6	974,6
Programme de suivi intensif dans la communauté	0,0	712,6	712,6
Doray Enterprises	0,0	65,0	65,0
Employment Dimensions	0,0	273,4	273,4
SSCOPE	0,0	124,7	124,7
Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.	0,0	82,2	82,2
Ventures	0,0	73,5	73,5
<b>Total (en dollars)</b>	<b>746,9</b>	<b>9 330,9</b>	<b>10 077,8</b>
	%	7,4	92,6
			100,0

# **PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE**

Santé Manitoba donne des subventions à deux organismes qui offrent des traitements contre l'alcoolisme et la toxicomanie. Il y a un lien réel entre la réduction de la consommation d'alcool et de drogues et l'obtention d'un emploi. Les personnes qui sont incapables de modérer ou de maîtriser leur consommation d'une substance engendrant une dépendance voient leur aptitude à prendre part à la vie active extrêmement limitée. Dans le cas de ces personnes, le risque de préjudice associé à la consommation de substances pouvant entraîner une dépendance aura donc des répercussions négatives sur leur capacité de participer de façon valable à la société.

La Commission canadienne des droits de la personne et la Commission des droits de la personne du Manitoba reconnaissent que les personnes alcooliques ou toxicomanes ont une incapacité physique ou mentale.

## ***Description des programmes et des services***

Le principal objectif de ces organismes consiste à travailler avec le client afin qu'il surmonte sa dépendance. Chaque programme de traitement comprend une composante visant l'employabilité, laquelle soutient le client en l'aidant à acquérir les compétences requises pour se préparer au marché du travail, pour obtenir un emploi ou pour conserver un emploi.

## ***Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances***

Les programmes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances (AFM) constituent une vaste gamme de services axés sur l'emploi qui aident les adultes handicapés à se préparer au marché du travail ainsi qu'à obtenir ou à conserver un emploi. La prestation des programmes de l'AFM s'effectue à l'échelle régionale partout au Manitoba. L'AFM offre aux participants des occasions de réussir professionnellement par la coordination d'une gamme de services de soutien et d'orientation qui les aident à entrer sur le marché du travail ou à conserver un emploi.



## ***Administration***

L'administration de l'AFM se compose de différents volets. Le volet direction détermine des objectifs et une orientation des politiques qui régissent tous les aspects des activités de l'organisme. Le volet finances, technologies de l'information et ressources humaines s'occupe de la gestion des finances et du système de gestion, et offre des services en ressources humaines à tous les secteurs de programmes de l'AFM. Le volet sensibilisation et information offre des services de relations publiques, de sensibilisation et de bibliothèque au sujet de la consommation et de l'abus d'alcool et d'autres drogues. Le volet évaluation et obligation redditionnelle est axé sur l'obligation redditionnelle par l'évaluation des programmes offerts aux clients.

## ***Programmes en établissement destinés aux adultes***

Les programmes en établissement destinés aux adultes de l'AFM facilitent aussi la réinsertion sociale des participants dans la collectivité à partir de l'environnement structuré d'un milieu de réadaptation en établissement. Les participants sont des hommes et des femmes de 18 ans et plus qui ont été examinés, puis jugés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues et ayant besoin d'une vaste intervention continue.

Ces programmes visent à ramener les participants à un niveau de fonctionnement optimal par la réduction des effets négatifs de la dépendance. Ils permettent au participant de stabiliser sa situation de crise professionnelle ou lui procurent les compétences nécessaires pour se préparer au marché du travail et décrocher un emploi. En vue de l'emploi, on apprend aux participants la gestion du temps et du stress, la maîtrise de la colère, la communication, le sens des responsabilités, un style de vie sain et des techniques de recherche d'emploi.

Par ailleurs, un service de réadaptation de courte durée (de 21 à 28 jours) en établissement pour alcooliques et toxicomanes est offert dans les cinq établissements de la Fondation situés à Brandon (1), à Sainte-Rose-du-Lac (1), à Thompson (1) et à Winnipeg (2). À la fin de leur programme, les clients sont aiguillés vers un service de soins continus de l'AFM ou vers un centre communautaire ou d'entraide externe, où ils doivent recevoir un soutien continu.

### ***Programmes communautaires destinés aux adultes***

Tout comme les programmes en établissement, les programmes communautaires destinés aux adultes de l'AFM visent à faciliter le retour du participant à un niveau de fonctionnement optimal, qui comprend l'employabilité. La clientèle directe est composée d'hommes et de femmes âgés de 18 ans et plus qui ont été examinés, puis jugés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues, mais qui disposent d'un milieu de vie stable et reçoivent un soutien important de la part de la collectivité et de leur famille. Un tel milieu et un tel soutien sont propices aux services communautaires.

Ces programmes offrent aux participants qui vivent dans la collectivité un milieu de soutien de même que des renseignements sur les risques et autres problèmes de fonctionnement quotidien (professionnels, familiaux et sociaux) entraînés par leur alcoolisme ou leur toxicomanie. Lorsque cela s'avère approprié, on établit également des liens avec des fournisseurs de services de psychologie tels que des psychologues cliniciens, des intervenants communautaires en santé mentale ou des psychiatres. Comme dans le cadre des programmes en établissement, on offre aux participants des occasions d'acquisition de compétences axées sur l'emploi afin de leur permettre d'obtenir ou de conserver un emploi. À la fin du programme, les participants peuvent être aiguillés vers un service de soins continus de l'AFM ou vers un centre communautaire ou d'entraide externe pour y recevoir un soutien continu.

### ***Programme d'entretien à la méthadone***

Les clients directs du programme d'entretien à la méthadone sont des personnes qui souffrent d'une dépendance aux opiacés. Ce programme procure de la méthadone et un service d'analyse d'urine aux clients ayant une dépendance aux opiacés, et leur fournit des services de counseling, de formation, de stabilisation professionnelle, de préparation à l'emploi et d'aide à l'établissement d'objectifs. L'entretien à la méthadone permet aux personnes de fonctionner normalement et d'effectuer des tâches physiques et mentales sans diminution de leurs capacités.

L'objectif du programme est de donner aux personnes l'occasion d'arrêter sans danger leur consommation d'opiacés et d'acquiescer et de maintenir une manière quotidienne positive de fonctionner, entre autres par l'obtention et la conservation d'un emploi.

### ***Les services en milieu de travail***

L'intervention en milieu de travail est un moyen efficace d'aborder les problèmes d'emploi liés à la dépendance et les problèmes personnels qui y sont associés. Les services en milieu de travail comprennent les interventions en milieu de travail, l'élaboration de politiques, les consultations, la formation sur mesure et les ateliers de sensibilisation des employés.

### ***Behavioural Health Foundation***

L'organisme Behavioural Health Foundation offre un établissement de traitement des maladies concomitantes de longue durée (de trois à six mois sont recommandés, mais des séjours plus longs sont permis) qui fournit des conseils en matière de toxicomanie et de style de vie destinés aux clients et à leur famille (hommes, femmes et jeunes). Ce programme est conçu pour offrir progressivement aux participants l'occasion d'acquérir les compétences professionnelles, intellectuelles et de communication nécessaires à une réinsertion réussie dans la société, tout en abandonnant les comportements qui entretiennent leur dépendance.

### ***Programme destiné aux hommes, aux femmes et aux familles***

Le programme destiné aux hommes, aux femmes et aux familles de la Behavioural Health Foundation offre des services aux hommes et aux femmes incapables de mener leur vie de façon satisfaisante à cause d'une dépendance ou d'un problème de santé mentale, de même qu'à leurs enfants à charge. Le programme vise à aider les personnes à adopter un mode de vie positif par la reprise d'un parcours scolaire ou professionnel et par la réduction ou l'élimination des dépendances à l'alcool et aux autres drogues.

Grâce à des séances de counseling individuel ou collectif, les résidents découvrent la dynamique de la dépendance et la manière de vivre des émotions et des sensations sans l'utilisation de substances chimiques. On met l'accent sur les aptitudes à la résolution des conflits et à l'affirmation de soi, ainsi que sur les techniques de communication et de résolution de problèmes, ce qui aide les résidents à acquérir des comportements constructifs face aux difficultés. On y présente la formation scolaire et professionnelle, ainsi que l'acquisition et le perfectionnement de compétences en vue de la recherche d'emploi, comme des moyens d'adopter un mode de vie positif.

Les employés de la Behavioural Health Foundation aident les résidents à vaincre leur dépendance au moyen de diverses activités préalables à l'emploi, dont l'évaluation des compétences, l'aide à la rédaction du curriculum vitæ, à la préparation de l'entrevue et à l'adoption d'attitudes positives à l'égard du travail, de bonnes habitudes de travail et de compétences professionnelles, de même que la stimulation du développement d'une routine au travail ou de la reprise de la scolarité.

Ce programme comprend également de la formation professionnelle ainsi que de l'aiguillage vers des services d'emploi. Les personnes qui ont réussi le programme sont celles qui ont non seulement corrigé les comportements destructeurs qui les ont amenées à la Behavioural Health Foundation, mais ont aussi celles qui ont obtenu un emploi valable ou commencé un programme de formation scolaire ou professionnelle. De plus, on continue à offrir du soutien aux clients qui décrochent un emploi ou commencent un programme de formation.

## ***Indicateurs de résultats de programme***

Le tableau qui suit présente la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de participants aux programmes de lutte contre les dépendances qui ont bénéficié de services d'employabilité au cours de l'exercice 2007-2008.

<b>PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES 2007-2008</b>		
<b>Indicateurs de programme de l'EMTPH</b>	<b>Nombre de personnes</b>	
	<b>AFM</b>	<b>BHF</b>
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	5 992	273
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	s. o.	172
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	s. o.	68
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé au programme	s. o.	53
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	s. o.	13

## Dépenses

En 2007-2008, les dépenses des organismes de lutte contre les dépendances pour les programmes et services admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH ont atteint 4 703,90 \$. Le tableau qui suit présente la répartition de ces dépenses.

<b>PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES 2007-2008</b>			
<b>Organisme</b>	<b>Dépenses (en milliers de dollars)</b>		
	<b>Administration</b>	<b>Programme</b>	<b>Total</b>
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	1 211,3	2 271,2	3 482,5
Behavioural Health Foundation	479,4	742,0	1 221,4
<b>Total (en dollars)</b>	<b>1 690,7</b>	<b>3 013,2</b>	<b>4 703,9</b>
	%		
	35,9	64,1	100,0

# ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE

La Division Jeunesse Manitoba du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse s'est engagée à veiller à ce que les jeunes aient accès à diverses ressources notamment dans les domaines suivants : apprentissage, formation, perfectionnement professionnel, emploi, bénévolat et leadership, éducation à la citoyenneté, possibilités d'emplois dans leur collectivité et renseignements liés aux programmes et aux services provinciaux destinés aux jeunes. Elle continue d'appuyer la transition entre le travail et l'école des élèves, des jeunes et des chômeurs du Manitoba, et d'établir des partenariats efficaces avec les employeurs et les organisations communautaires de toute la province.

Ses objectifs sont les suivants :

- Aider les jeunes à poursuivre leurs études, à planifier leur carrière et à s'intégrer à la population active;
- Inciter les jeunes du Manitoba à participer à diverses possibilités visant à promouvoir la citoyenneté, le leadership, le bénévolat et l'engagement dans la collectivité;
- Fournir aux jeunes du Manitoba des renseignements opportuns et pertinents sur les programmes divisionnaires et provinciaux qui leur sont destinés;
- Veiller à ce que ses programmes et ses services incluent les jeunes qui se trouvent dans diverses situations vulnérables;
- Gérer ses activités d'une manière efficace et efficiente.

Ces objectifs sont atteints par l'intermédiaire de plus de 30 programmes et services offerts partout dans la province aux étudiants et aux jeunes âgés de 16 à 29 ans. En 2007-2008, 7 108 étudiants et jeunes au total ont participé aux programmes et aux services de la Division ou ont trouvé un emploi grâce à eux. La Division utilise les politiques d'équité en matière d'emploi comme principe directeur et l'un des programmes démontrant qu'il s'agit d'Options carrières à l'intention des étudiants handicapés. Ce programme vise à créer des occasions d'emploi au sein du gouvernement provincial pour les étudiants handicapés.

### ***Options carrières à l'intention des étudiants handicapés***

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés (Options carrières) est une composante de Service STEP. Celui-ci offre de l'argent destiné aux salaires et des équivalents temps plein aux ministères du gouvernement provincial afin qu'ils offrent à de jeunes handicapés effectuant des études secondaires ou postsecondaires des postes liés à leurs objectifs de carrière. Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent utiliser et étendre leurs compétences, et en développer de nouvelles, tandis que les élèves du secondaire acquièrent leur première expérience professionnelle.

La plupart des emplois sont des emplois d'été, mais on offre aussi des postes à temps partiel que les étudiants de niveau postsecondaire peuvent occuper durant l'année collégiale ou universitaire, grâce au programme STEP à temps partiel.

On évalue les compétences, la scolarité, les intérêts professionnels, les objectifs de carrières et, au besoin, l'aménagement requis du milieu de travail des étudiants, qui doivent avoir au moins 16 ans quand ils commencent leur emploi. Les étudiants doivent fréquenter l'école à temps plein (ou à temps partiel, si cela est dû à leur handicap) et doivent continuer leurs études l'année suivante ou, s'ils ont arrêté l'école durant environ un an à cause de leur handicap, doivent reprendre leurs études l'année suivante.

L'objectif d'Options carrières est d'intégrer tous les étudiants et d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les étudiants handicapés dans leur choix de carrière. Options carrières aide aussi les étudiants à faire la transition de l'école au travail en leur offrant la possibilité d'explorer des carrières au sein du gouvernement provincial.

En 2007-2008, 152 étudiants inscrits au Service STEP ont déclaré avoir un handicap. Parmi les 43 étudiants embauchés grâce à Options carrières à l'intention des étudiants handicapés, 29 étudiants travaillaient seulement dans le programme d'été à plein temps (les stages de travail étaient approuvés pour un minimum de trois semaines jusqu'à un maximum de 14 semaines) et 14 étudiants étaient employés grâce à la fois au programme d'été et au programme à temps partiel.



## Dépenses

En 2007-2008, les dépenses d'Options carrières pour les programmes et les services admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH ont atteint 181 800 \$. Le tableau qui suit présente la répartition de ces dépenses.

<b>ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE 2007-2008</b>			
<b>Programme</b>	<b>Dépenses (en milliers de dollars)</b>		
	<b>Administration</b>	<b>Programme</b>	<b>Total</b>
Options carrières à l'intention des étudiants handicapés	0,0	181,8	181,8
%	0,0	100,0	100,0

## INDICATEURS SOCIAUX

Les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), menée annuellement, sont une source de renseignements sur l'emploi, le revenu et l'éducation relatifs à la population canadienne.

Les tableaux suivants fournissent, selon les données de l'EDTR, les indicateurs sociaux sur la participation des personnes handicapées au marché du travail, relatifs aux taux d'emploi, au niveau d'instruction et au revenu d'emploi des personnes handicapées ou non au Manitoba pour 2006.

### Taux d'emploi

Tableau 1 : Taux d'emploi des personnes de 16 à 64 ans, selon le sexe et selon la situation relative à l'incapacité, Manitoba, 2006

	Toutes les personnes		Personnes handicapées :		Personnes non handicapées	
	Nombre estimatif	Taux (%)	Nombre estimatif	Taux (%)	Nombre estimatif	Taux (%)
<b>Tous les hommes et les femmes</b>						
Actifs <sup>1</sup>	409 000	56,1	73 000	52,1	332 000	70,6
Sans emploi ou inactifs <sup>2</sup>	96 000	13,2	39 000	28,1	50 000	10,7
Autre <sup>3</sup>	110 000	15,1	24 000	17,6	85 000	18,1
Total	728 000	100,0	139 000	100,0	470 000	100,0
<b>Hommes</b>						
Actifs	219 000	59,8	37 000	52,6	179 000	76,4
Sans emploi ou inactifs	39 000	10,7	19 000	26,4	16 000	6,7
Autres	51 000	14,0	13 000	18,3	38 000	16,2
Total	366 000	100,0	71 000	100,0	235 000	100,0
<b>Femmes</b>						
Actives	190 000	52,4	35 000	51,6	152 000	64,8
Sans emploi ou inactives	57 000	15,7	20 000	29,8	35 000	14,8
Autres	59 000	16,3	11 000	16,9	47 000	19,9
Total	362 000	100,	68 000	100,0	235 000	100,0

<sup>1</sup> « Actif » représente les personnes actives pour toute l'année.

<sup>2</sup> « Sans emploi » ou « inactif » représente les personnes qui n'ont pas d'emploi pendant toute l'année.

<sup>3</sup> « Autres » représente les personnes actives une partie de l'année ou dont la situation d'activité a fait l'objet d'autres changements.

## Niveau d'instruction

Tableau 2 : Plus haut niveau d'instruction atteint par des personnes âgées de 16 à 64 ans, selon le sexe et selon la situation relative à l'incapacité, Manitoba, 2006.

	Toutes les personnes		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Nombre estimatif	Taux (%)	Nombre estimatif	Taux (%)	Nombre estimatif	Taux (%)
<b>Tous les hommes et les femmes</b>						
Sans diplôme d'études secondaires	124 000	17	31 000	22,4	74 000	15,8
Diplôme d'études secondaires	118 000	16,1	23 000	16,4	77 000	16,3
Études postsecondaires (sans certificat)	114 000	15,7	20 000	14,0	76 000	16,2
Certificat postsecondaire non universitaire	190 000	26,1	42 000	30,3	127 000	27,1
Attestation universitaire	130 000	17,8	21 000	15,3	95 000	20,2
Total	728 000	100,0	139 000	100,0	470 000	100,0
<b>Hommes</b>						
Sans diplôme d'études secondaires	69 000	18,8	18 000	25,9	41 000	17,3
Diplôme d'études secondaires	61 000	16,6	10 000	14,8	41 000	17,3
Études postsecondaires (sans certificat)	57 000	15,7	10 000	13,9	39 000	16,7
Certificat postsecondaire non universitaire	86 000	23,4	21 000	30,2	56 000	23,9
Certificat universitaire	63 000	17,3	10 000	14,2	46 000	19,4
Total	366 000	100,0	71 000	100,0	235 000	100,0
<b>Femmes</b>						
Sans diplôme d'études secondaires	55 000	15,1	13 000	18,9	33 000	14,2
Diplôme d'études secondaires	57 000	15,7	12 000	18,1	36 000	15,3
Études postsecondaires (sans certificat)	57 000	15,7	10 000	14,2	37 000	15,7
Certificat postsecondaire non universitaire	104 000	28,8	21 000	30,4	71 000	30,3
Certificat universitaire	67 000	18,4	11 000	16,4	49 000	20,9
Total	362 000	100,0	68 000	100,0	235 000	100,0

**Revenu d'emploi**

Tableau 3 : Répartition du revenu des personnes âgées de 16 à 64 ans, selon le sexe et selon la situation relative à l'incapacité, Manitoba, 2006.

	Toutes les personnes		Personnes handicapées :		Personnes non handicapées	
	Nombre estimatif	Taux (%)	Nombre estimatif	Taux (%)	Nombre estimatif	Taux (%)
<b>Tous les hommes et les femmes</b>						
1 à 4 999 \$	74 000	12,0	18 000	18,2	44 000	10,6
5 000 à 19 999 \$	168 000	27,2	24 000	23,5	111 000	26,8
20 000 à 29 999 \$	97 000	15,7	19 000	18,6	62 000	14,9
30 000 à 39 999 \$	87 000	14,1	12 000	12,0	60 000	14,5
40 000 à 49 999 \$	61 000	9,9	9 000	9,2	43 000	10,3
50 000 à 59 999 \$	41 000	6,7	F	3,6	32 000	7,6
Plus de 60 000 \$	89 000	14,3	15 000	14,9	64 000	15,3
Total	618 000	100	101 000	100	416 000	100
<b>Hommes</b>						
1 à 4,999 \$	31 000	9,7	7 000	13,2	19 000	8,9
5 000 à 19 999 \$	66 000	20,8	11 000	21,0	41 000	19,0
20 000 à 29 999 \$	47 000	14,8	11 000	20,2	30 000	14,0
30 000 à 39 999 \$	48 000	15,0	7 000	13,7	32 000	15,0
40 000 à 49 999 \$	36 000	11,4	F	7,3	27 000	12,5
50 000 à 59 999 \$	24 000	7,6	F	3,2	19 000	8,8
Plus de 60 000 \$	66 000	20,6	11 000	21,5	47 000	21,7
Total	318 000	100	52 000	100	216 000	100
<b>Femmes</b>						
1 à 4 999 \$	44 000	14,5	11 000	23,7	25 000	12,3
5 000 à 19 999 \$	102 000	34,1	13 000	26,3	70 000	35,1
20 000 à 29 999 \$	50 000	16,6	8 000	16,8	32 000	15,8
30 000 à 39 999 \$	39 000	13,1	F	10,2	28 000	14,0
40 000 à 49 999 \$	25 000	8,4	F	11,2	16 000	8,0
50 000 à 59 999 \$	17 000	5,7	F	4,1	13 000	6,3
Plus de 60 000 \$	23 000	7,6	F	7,7	17 000	8,4
Total	300 000	100	48 000	100	200 000	100

Remarque : Un « F » indique que l'échantillon était trop petit pour être fiable.

# CONCLUSION

Le gouvernement du Canada et les provinces et territoires ont offert de nombreux programmes d'aide aux personnes handicapées, au fil des ans. À partir de l'entente de partage des coûts relative à la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, les gouvernements ont travaillé ensemble pour offrir des services et des programmes complets de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées.

Les ententes successives de partage des coûts entre les gouvernements, y compris l'AEPH, permettent de continuer à accroître l'autonomie des personnes handicapées ainsi que leur capacité à contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence. Plus récemment, l'EMTPH a démontré l'engagement du gouvernement à poursuivre ses objectifs visant l'intégration des personnes handicapées et la promotion de leur pleine citoyenneté.

Le Manitoba croit en l'intégration des personnes handicapées au marché du travail et voit dans l'EMTPH une occasion de miser sur les succès remportés par le PRPPH et l'AEPH, et d'améliorer davantage les programmes et les services offerts aux personnes handicapées.

CONCLUSION